



Département de **LOIR ET CHER**

Arrondissement **ROMORANTIN**

Commune de **LA FERTE BEAUHARNAIS**

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **LUNDI 24 OCTOBRE 2022 à 18H30**

Présents : Jean-Pierre GUEMON, Laurence LASSUS, Coraline ROUBALLAY, Pierre-Edouard BERG, Lucie PLAUT-AUBRY, Patrice ALZY, Jean-Bernard MÉAN, Stéphanie DAVID, Vincent LHUILLIER, Yves SAVALE, Sylvain MASSON

Absente excusée : Hélène MOY

Pouvoir : Jean-Yves BONIN donne pouvoir à Laurence LASSUS

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 juillet 2022.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire donne la parole à un administré venu interrogé le conseil au sujet d'un riverain du Couesnon qui malgré les courriers annuels et les mises en demeure de la mairie, ne réalise aucun entretien ce qui génère des nuisances. Monsieur le Maire explique que sur cette partie la commune ne peut intervenir. Par conséquent, le Conseil charge le Maire de prendre contact avec le médiateur afin d'entamer une procédure amiable et de faire constater l'état des rives du Couesnon par un huissier.

Ordre du jour

Dossier « maison des 3 Canards » :

Le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à Blois avec l'architecte des Bâtiments de France, la Fondation du patrimoine, la première adjointe et la Présidente de l'Association « Autour des Beauharnais » concernant l'avancement du dossier de la « maison des trois canards ». Lors de cette réunion, il a été souligné que le bâtiment était frappé d'alignement et que celui-ci ne pouvait pas être modifié. De ce fait, l'ABF a donné son accord pour la déconstruction du bâtiment en question et émit un avis favorable pour une reconstruction dans l'alignement en vigueur. Cependant, compte tenu du manque de financement avéré, la Présidente de l'association, a déclaré être favorable pour une donation à la commune, tout en précisant que cette donation se fera sous certaines conditions précises qu'elle doit définir.

Néanmoins, Monsieur le Maire tient à souligner que le problème de mise en sécurité demeure, et à ce sujet, il informe le conseil que la DDT étudie actuellement la mise en place d'une déviation sur la RD 93 et une circulation alternée sur la RD 922.

Le Conseil décide de donner un accord de principe sur cette éventuelle donation, sous réserves des conditions et des charges qui seront imposées par l'association, tout en précisant que le conseil municipal se laisse la possibilité de refuser cette donation. Il tient à préciser qu'il se prononcera définitivement, qu'après avoir examiné les charges et conditions définitives qui grèveront cette donation.

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

Adoption de la nomenclature budgétaire M57 :

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 des budgets de la commune.

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

BUDGET – Engagement des dépenses à hauteur de 25% du budget précédent

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions en vigueur pour engager, liquider et mandater les dépenses les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2023.

Considérant la nécessité d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, le conseil autorise le Maire à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence du quart des sommes inscrites au budget 2022.

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Le Maire informe le Conseil qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné au sein du conseil Municipal. A ce sujet, il énumère les différentes missions qui lui seront demandées.

Monsieur P-E BERG se propose pour cette mission. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Pays Grande Sologne:

Le Maire annonce qu'un délégué suppléant doit être désigné au Pays Grande Sologne en remplacement de M. Jack KINOSKY qui a démissionné. Mme Stéphanie DAVID est élue déléguée suppléante.

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

Participation au RASED – Commune de Lamotte-Beuvron :

(Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la ville de LAMOTTE-BEUVRON sollicitant la commune pour contribuer au RASED. Il explique que Le RASED consiste à faire passer des examens psychologiques aux enfants pour détecter des potentielles troubles du comportement, un haut potentiel intellectuel ou encore différentes formes de DYS.

Le Maire précise que deux enfants de la Ferté-Beauharnais sont concernés et que par conséquent la contribution de la commune serait de 50€. Le conseil acte cette contribution

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 0

Demande de subvention collège de Neung-sur-Beuvron pour le voyage scolaire :

M. le Maire donne lecture d'un courrier du collège de Neung-sur-Beuvron sollicitant une subvention de la commune afin d'aider les parents à financer le voyage scolaire prévu en Italie. Six élèves de la commune sont concernés par ce voyage.

Le Conseil décidé d'attribuer 50€ par élèves soit un total de 300€ pour les 6 enfants de la commune.

Pour – 11

Contre = 0

Abstention = 0

Question diverses et informations :

M. Le Maire interroge le délégué du SIDELC concernant l'absence de comptes rendus ou d'informations transmis à la commune. Le délégué précise qu'il ne reçoit que des informations mais plus de convocation, suite à son absence à une réunion pour empêchement. Le SIDELC va être contacté pour plus d'information à ce sujet.

Le Maire rappelle que la présence des élus est vivement souhaitée à la cérémonie du 11 novembre et au repas des personnes âgées qui se tiendra à la salle des fêtes le même jour.

Il demande aux élus qui ne l'ont pas encore fait, de confirmer leur présence au repas des personnes âgées.

Il informe le conseil des négociations pour la vente de la boulangerie qui ont échouées. Des affiches informant de la vente du commerce ont été apposées sur la porte et à proximité de la boulangerie et qu'une annonce va être transmise à l'émission « SOS Villages ».

Il fait part de son entretien avec le responsable qui organise tous les ans le trophée François 1^{er} des montgolfières. Cette manifestation pourrait cette année se dérouler le dimanche 28 mai 2023 derrière le château. Le conseil donne son accord.

Le Conseil a émis un avis favorable concernant le financement de la réparation de la porte du local du comité de la foire.

Le Conseil est informé de l'organisation de l'arbre de Noël des enfants sur la place le 10 décembre prochain et du projet de fabrication d'une cabane en bois pour le père Noël.

- Au sujet de Noël, il est demandé si les illuminations vont être posées compte tenu des demandes d'économies d'énergies imposées par le gouvernement. Le Maire répond que l'installation des illuminations est prévue le 28 novembre, et que celles-ci sont constituées d'ampoules LED de moindre consommation.

- Le Conseil est informé que la table de ping-pong ne peut pas être installée à l'intérieur de l'aire de jeux, mais sera installée à côté de l'aire de jeux. A ce sujet, le Maire tient à rappeler que seuls les enfants de moins de 6 ans peuvent pénétrer à l'intérieur de l'aire de jeux accompagnés d'un adulte.

- Concernant l'installation de la table de ping-pong, il est précisé que cette installation ne doit pas gêner l'emplacement prévu pour le chapiteau lors de la Foire qui doit être implanté à proximité de réseau d'eau et du coffret électrique.

- Le Conseil est informé que la bibliothèque recherche une nouvelle responsable. M. le Maire ajoute qu'il est nécessaire que cette personne ait des compétences en informatique, administration et lecture, afin de maintenir au mieux les activités de la bibliothèque.
- Un compte rendu est donné suite au deuxième évènement motos qui a eu lieu en septembre dernier. 1 200€ ont été récoltés pour l'Association pédiatrique de l'hôpital de Romorantin. Un nouvel évènement est en préparation pour le mois de mai prochain.
- Question est posée concernant l'enlèvement du bois, le débroussaillage du lotissement et les problèmes de stagnation de l'eau aux abords des terrains. Monsieur le Maire va aller constater l'ampleur du problème afin d'envisager et entreprendre les travaux nécessaires.
- Question est posée concernant la suite qui a été donnée à la demande de la Commission Jeunesse concernant la mise à disposition d'un local pour stocker leur matériel. Le Maire répond que la salle de l'ancienne mairie a été vidée et mise à leur disposition.
- Le Conseil est informé qu'un élu est en contact avec Laurent RUQUIER pour faire venir l'émission des Grosses Têtes lors de la Foire de la Saint Barnabé. L'émission pourrait se dérouler sur le champ de foire. Les négociations sont en cours et le cout de cette manifestation est à l'étude.
- Un compte rendu est donné sur les séances de cinéma qui sont diffusées à la salle des fêtes. A ce sujet, un appel aux bénévoles va être diffusé sur le site de la commune et sur le bulletin afin d'aider pour l'organisation et l'installation du matériel.
- Question est posée sur le dossier du rapatriement de la statue. Monsieur le Maire informe que la longue procédure est en cours avec l'état-major des armées.
- Le Conseil est informé que des devis vont être demandés pour le curage du fossé à l'extrémité de l'impasse du Roi David et pour le fossé qui longe les deux lotissements afin d'assainir les terrains. Il est souligné qu'il faudra prêter une attention particulière au sens d'écoulement des eaux, ce qui n'est pas le cas actuellement, d'où les problèmes d'assainissement de certains terrains.
- Une proposition est faite de faire venir des producteurs locaux afin d'agrémenter les animations de l'arbre de Noël.
- Une Information est donnée concernant une pétition qui est en cours sur Lamotte-Beuvron suite aux 17 hectares de forêt qui ont été abattus dans le but de créer un entrepôt de logistique. Cependant, le Conseil s'interroge quant au nombre croissant de camions qui risquent de circuler dans la commune. Monsieur le Maire informe que le schéma poids lourds du département a été signé, excepté par le département du Loiret ce qui retarde sa mise en place.
- Le problème de la vitesse et des dos d'âne sur la rue Napoléon III est abordé, avec notamment les véhicules qui dévient par la rue des Grandes Bornes et la rue des Epinettes avec une vitesse excessive.
- Un Compte rendu est donné concernant la gestion des cours d'eau dans le département. Il est à noter que la partie du Beuvron qui se trouve sur la commune n'est pas impactée et est bien entretenue.
- Le Conseil est informé qu'une réunion s'est tenue à la communauté de communes afin de coordonner les dates des évènements et manifestations organisés par les communes de la communauté de communes, afin d'éviter que les évènements de chaque commune ne se chevauchent avec d'autres. Les conseillers sont invités à communiquer les dates d'évènements connues pour l'année 2023.
- Le Conseil a pris connaissance des démarches en cours pour l'organisation des manifestations du Téléthon. Un appel aux dons de mobiliers et d'objets pour la vente aux enchères a été lancé. Le Maire informe le conseil que la dernière réunion pour l'organisation du Téléthon est prévue le 16 novembre à 18h30.

Séance levée à 21h30.